

On aura à considérer, sous ce rapport, quand ces négociations seront entreprises. Par exemple, il y a la question qui se rapporte au droit de pêche sur nos côtes que les Américains prétendent posséder en vertu du traité, comme différent du droit de nos propres pêcheurs. Nos pêcheurs sont soumis à notre loi locale, et il y a certain temps où ils ne peuvent pas faire la pêche. Il y a certains temps durant lesquels ils ne peuvent pas faire la pêche; il y a certains endroits où ils ne peuvent pas tendre leurs filets; mais les Américains prétendent, comme dans le cas de la difficulté de la Baie Fortune, que le traité entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis doit avoir la préséance sur toute législation locale, et que par conséquent ils peuvent faire la pêche où et quand bon leur semblera. L'honorable député sait que cela a conduit à la difficulté de la Baie Fortune, dans Terre-Neuve, alors que les Américains prenaient de la boîte juste au moment où les habitants de Terre-Neuve ne pouvaient pas y tendre leurs filets, et que ceux des Américains y étaient détruits, produisant comme résultat une réclamation du gouvernement américain de \$25,000, prix d'une journée de pêche de la boîte et le paiement, à une date subséquente, de \$15,000 par le gouvernement anglais. Les pêcheurs américains ne devraient pas, sous ce rapport, avoir aucun avantage sur nos propres pêcheurs.

Il y a une autre chose à laquelle je référerai, et c'est la question de la boîte en rapport avec les pêcheurs français. La Chambre sait que le gouvernement de Terre-Neuve a passé un bill défendant la vente dans Terre-Neuve de la boîte aux pêcheurs français. Ce bill a été retiré d'abord par le gouvernement anglais, mais il a été ensuite approuvé pour venir en force l'année suivante. En conséquence, au printemps suivant les pêcheurs français devaient être incapables de se procurer de la boîte à Terre-Neuve, dans la même mesure qu'ils avaient l'habitude de se la procurer jusque-là, et je suis informé que les pêcheurs français ont l'intention de jeter les yeux sur la Nouvelle-Ecosse, pour se procurer de la boîte, privilège qui leur sera refusé le printemps prochain, par l'action du gouvernement de Terre-Neuve. C'est pourquoi je suggérerais à l'honorable ministre d'obtenir quelque autorisation de cette Chambre, avant la clôture de la session, pour mettre les pêcheurs français dans la même position relativement à la pêche de la boîte que celle occupée par les pêcheurs américains sous les lois actuelles du Dominion. Nous savons que les Américains apprécient hautement ce privilège, et c'est un de leurs grands facteurs de succès dans leurs pêcheries. Je discute cette question indépendamment de toute espèce de questions de parti. Je donne simplement à l'honorable député le résultat de mes recherches sur le sujet, comme je les ai pu trouver, et j'attire son attention sur quelques points qui peuvent mériter sa considération, si l'occasion se présente de négocier un nouveau traité avec les Etats-Unis.

M. ELLIS : L'honorable député de Queen (M. Davies) a fait allusion au rapport sur les pêcheries, qui a été soumis à la Chambre. Il me paraît que ce rapport, après avoir passé par les mains de l'imprimeur, a subi quelque mutilation de la part de quelqu'un. Il est bien possible que le rapport du capitaine Scott ait été imprimé et enlevé du livre, parce que j'ai remarqué que la dernière page manque et que les rapports de tous les officiers sont là, signés, excepté, celui du capitaine Scott. Maintenant j'aimerais à voir l'opinion publique prendre une direction différente de celle qu'elle a prise sur la question de pêcheries. Je n'ai jamais concouru avec le très honorable chef du gouvernement, excepté une fois, et c'était en 1871, alors que je différais complètement d'avec mon parti relativement au traité qu'il a négocié à cette époque. Je pense qu'en faisant des arrangements avec les pays étrangers, nous avons à nous assurer les meilleures conditions possibles avec eux. Le très honorable ministre a fait cela, et j'ai été heureux de lui donner mon appui, et j'ai été heureux aussi de voir que les conser-

vateurs de ma province lui aient donné leur appui, comme moi. Comme de raison, j'ai été accusé quelquefois d'être trop porté pour les Américains, mais je pense que mes vues étaient dans l'intérêt public. Aucun des honorables députés parmi ceux qui ont parlé cet après-midi, n'a touché le point principal de la question que nous discutons présentement. J'appréhende que d'après les documents que je viens de lire, la question la plus grave qui puisse affecter l'avenir de ce pays, se trouve maintenant en jeu, en rapport avec les pêcheries. Je trouve le gouvernement en faute, à cause des moyens extrêmes qu'il a pris pour la protection des pêcheries.

Je présume qu'il a été entraîné à cette ligne de conduite par l'expression du sentiment des provinces maritimes, relativement aux droits des pêcheurs canadiens. Il est bien connu qu'il existe une différence d'opinion quant à la construction du traité de 1818—que les Américains l'interprètent d'une façon et notre population d'une autre façon. Le gouvernement s'est efforcé de faire prévaloir les vues canadiennes, tandis que les Américains prétendent que, en dehors du traité, il a surgi une série de droits commerciaux entre les deux pays, relativement à l'échange des produits, et que, par conséquent, laissant de côté la question des droits particuliers qu'ils peuvent avoir en vertu du traité, nous leur faisons tort, et que nous nous attirons de sérieuses difficultés en refusant aux pêcheurs des Etats-Unis des droits commerciaux dans nos ports, tel que, par exemple, la vente de la boîte et l'achat du charbon et autres articles. Je peux concourir dans les éloges offerts au ministre de la Justice à propos de l'habileté qu'il a déployée dans la préparation de ses documents, mais, comme le remarque un des principaux journaux de Londres, ce ne sont pas après tout, des raisonnements légaux qui décideront de cette question diplomatique. Je remarque, cependant, dans un des documents qu'il a soumis au pays, qu'il émet le principe que le point à résoudre est que nous ne devrions pas vendre de la boîte ou aucune autre chose aux Américains, pour leur permettre l'exploitation des pêcheries en mer profonde. Je ne crois pas que ce soit une position que nous puissions maintenir. Le ministre des finances a récemment enlevé les droits sur le charbon américain, pour encourager la fabrication du fer en ce pays. Les Américains peuvent revenir sur nous et refuser de nous vendre du charbon parce que nous nous en servons pour les steamers destinés à la protection de nos pêcheries. C'est pourquoi, je pense, nous aurons à revenir au point de considérer la vente de la boîte ou la vente du charbon comme des droits commerciaux que nous aurons à octroyer aux citoyens américains. Si nous ne le faisons, en face de quoi nous trouverons-nous ? Le Congrès des Etats-Unis a passé un bill de représailles, et le Président des Etats-Unis peut à chaque instant, s'il le juge justifiable, le mettre en opération. Que cela signifie-t-il ?

L'honorable ministre des finances dit qu'il y a une double nuage d'argent au-dessus du pays. Je dis qu'il n'y en a pas. C'est l'un des plus sombres nuages qui menace le pays—l'interruption de nos relations commerciales avec les Etats-Unis. Rien ne pourrait compenser l'interruption de ces relations. Je remarque, depuis peu, qu'il existe une disposition de la part du gouvernement anglais allant à dire que nous avons été trop loin ou, à tout événement, assez loin. Je regrette que le gouvernement n'ait pas cru à propos de soumettre l'une des dépêches les plus importantes qui lui ait été expédiée, la dépêche du 27 décembre, dans laquelle le bureau colonial conseille au gouvernement canadien d'être prudent dans ses procédés. Il est vrai que cela est mentionné dans une minute du conseil du gouvernement; mais le gouvernement n'a pas entré cette dépêche dans ses livres. Je remarque de plus que les Américains ont fait une proposition contenant cinq articles relativement à cette question. Il y a eu des négociations spéciales. Le gouvernement du Canada, autant que je le peux comprendre, ne veut pas accepter l'article trois; mais